



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU REFUGE LPO COMMUNAL DU NOYER



HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire

REFERENCE DU DOCUMENT

Badaoui-Finet I. 2022. Diagnostic écologique du Refuge LPO communal du Noyer. LPO AuRA DT Savoie, 18 pp.

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne(s)
Rédaction	Badaoui-Finet I., Chargé d'études
Relecture et validation	Dejean A., Directrice territoriale

STRUCTURE

LPO AuRA DT Savoie

Les Pervenches, 197 Rue Cure Jacquier

73290 La Motte-Servolex

Tél : 04 37 61 05 06

Adresse électronique : savoie@lpo.fr

CREDITS PHOTO

Page de garde : Ilan Badaoui-Finet.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
1 Diagnostic écologique.....	5
1.1 Typologie d'occupation du sol et éléments paysagers	5
1.2 Inventaire de l'avifaune.....	7
1.3 Inventaires des autres taxons.....	12
1.4 Usages et pratiques de gestion en place	14
Conclusion	15
Bibliographie.....	16
Annexes.....	17

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un refuge LPO ?

Un refuge LPO est un terrain, public ou privé, sur lequel le propriétaire entreprend d'accueillir, de protéger et de favoriser la biodiversité. Pour cela, le propriétaire s'engage à :

- Exclure la chasse et la pêche.
- Créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages.
- Préserver son terrain de toutes les pollutions.
- Réduire son impact sur l'environnement.

Le réseau refuges LPO est le premier réseau de jardins écologiques en France. Au 1er septembre 2022, 44 952 refuges LPO sont dénombrés en France, soit environ 50 000 hectares d'espaces préservés pour la nature.

Contexte

Le Noyer est une commune rurale composée en majorité de milieux forestiers (forêts de feuillus et de conifères), de milieux agricoles (prairies) et de milieux semi-naturels (végétation arbustive et/ou herbacée). Les zones urbanisées y sont présentes en très faibles surfaces. Le Noyer s'étend sur 12,3 kilomètres carrés et compte environ 210 habitants. La commune du Noyer est localisée au cœur du massif des Bauges et fait partie du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

La commune du Noyer a souhaité travailler en partenariat avec la LPO AuRA DT Savoie (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Territoriale Savoie) dans l'optique de créer un refuge LPO sur deux parcelles communales localisées à proximité de la mairie et de l'église. En s'engageant dans la démarche refuge LPO, la commune du Noyer participe à la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques sur son territoire et plus globalement sur le massif des Bauges.

Dans ce contexte, une convention refuge LPO a été signée en 2021 entre la commune du Noyer et la LPO. Cette convention porte sur 5 ans et s'étale donc jusqu'au 31 décembre 2025.

En 2022, la convention a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic écologique. Le diagnostic écologique a pour objectif de dresser un état des lieux de la biodiversité présente sur les deux parcelles communales en termes quantitatifs (diversité en espèces) et qualitatifs (présence d'espèces protégées et/ou menacées). Le diagnostic écologique est également un état initial qui permettra d'évaluer l'efficacité du plan d'action qui sera mis en œuvre entre 2021 et 2025.

La surface totale des deux parcelles communales est d'environ 2,3 hectares.

Le diagnostic écologique s'est focalisé sur les éléments suivants :

- Description de l'occupation du sol, des éléments paysagers et des pratiques de gestion en place.
- Inventaire de l'avifaune.

1 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1.1 Typologie d'occupation du sol et éléments paysagers

Les types d'occupation du sol et éléments paysagers suivants sont retrouvés sur les deux parcelles communales (figure 1) :

- **Les prairies** : zones de végétation herbacée pâturées par des chevaux et des chèvres.
- **Les boisements** : zones de végétation dense composées de diverses espèces d'arbres indigènes.
- **Les haies** : zones de végétation linéaires composées de diverses espèces d'arbres et d'arbustes indigènes.
- **Les arbres et arbustes isolés** : arbres et arbustes isolés dans une zone de végétation herbacée.
- **Le ruisseau** : ruisseau de Saint-François.
- **Les jeux pour enfants, le cimetière, les chemins et les parkings** : zones artificialisées permettant le divertissement et la circulation des habitants.

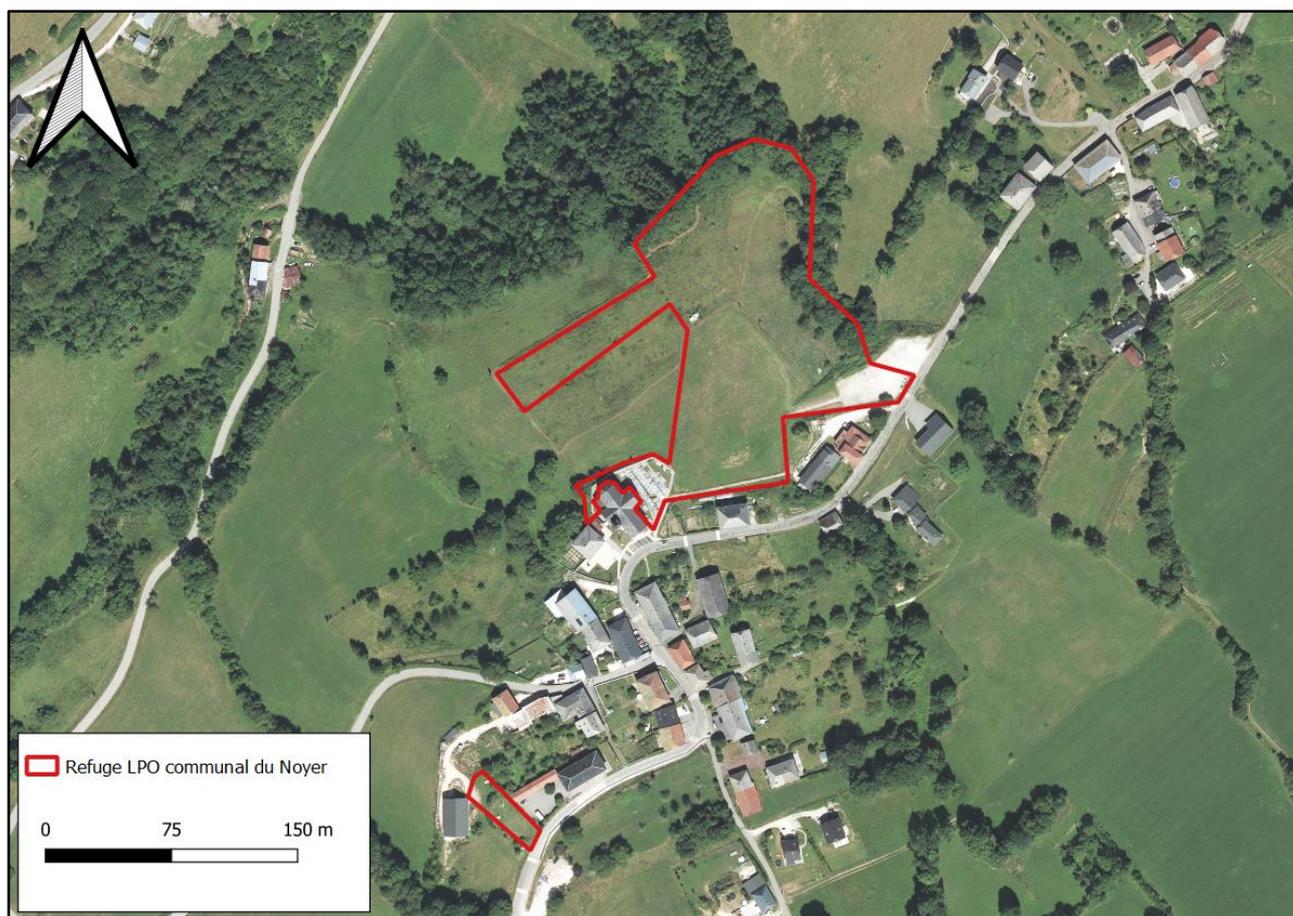


Figure 1. Plan de situation du Refuge LPO communal du Noyer.



Les prairies, boisements, haies, arbres et arbustes isolés sont les éléments qui composent les espaces naturels et semi-naturels sur les deux parcelles communales.

Plusieurs strates de végétation y sont ainsi retrouvées : la strate herbacée, la strate arbustive et la strate arborée. L'association des trois strates de végétation permet d'offrir des sites de reproduction et d'alimentation diversifiés et favorables à la faune sauvage. En effet, chaque espèce a une préférence pour une strate de

végétation donnée lui permettant de réaliser son cycle de reproduction.

Sur les deux parcelles communales, les boisements, arbres isolés et arbustes isolés sont bien présents. Les boisements sont retrouvés en bordure de parcelles et permettent aux oiseaux spécialistes des milieux forestiers de se reproduire tandis que les arbres et arbustes isolés au sein des prairies permettent à certains oiseaux spécialistes des milieux agricoles de nicher. Néanmoins, il y a peu de haies denses et continues sur les deux sites. Pour pallier à cela, une haie a déjà été renforcée durant l'hiver 2021 sur la parcelle localisée à proximité de la mairie. Des espèces végétales indigènes, telles que l'Alisier blanc, l'Aubépine monogyne ou encore la Viorne obier, ont été plantées pour densifier la haie existante.



Le ruisseau qui borde la parcelle communale proche de l'église est une zone humide favorable à certaines espèces d'amphibiens.

Le cimetière, les chemins, les parkings et les jeux pour enfants sont des zones plus ou moins artificialisées qui permettent d'accueillir les habitants de la commune. Le cimetière peut être favorable à certaines espèces d'oiseaux spécialistes du bâti tout comme l'église présente à proximité mais non comprise dans le périmètre du Refuge LPO. D'autres bâtiments présents dans le village accueillent également certaines espèces d'oiseaux spécialistes du bâti.



1.2 Inventaire de l'avifaune

Méthodes

Les oiseaux sont considérés comme de bons indicateurs de la qualité et de l'évolution des milieux naturels. Le suivi de la diversité en oiseaux, réalisé à des pas de temps réguliers sur les mêmes sites, peut contribuer à évaluer l'efficacité des préconisations de gestion qui seront proposées à la suite du diagnostic écologique.

L'identification des différentes espèces d'oiseaux se fait soit à la vue soit en combinant l'ouïe et la vue. Chez les oiseaux, l'activité n'est pas constante tout au long de l'année, ni même tout au long de la journée. Il existe un pic d'activité printanier, d'avril à juin, durant lequel les mâles chantent pour former leur territoire en vue de se reproduire. Pour les oiseaux diurnes, il existe également un pic d'activité journalier qui se situe dans les premières heures suivant le lever du soleil.

Les deux parcelles communales sont des zones de petites surfaces. La méthode des points d'écoutes fixes utilisée habituellement pour recenser la diversité en oiseaux est inapplicable sur ces petites surfaces puisque les points d'écoutes doivent être espacés de 300 à 500 mètres. Un seul point d'écoute au centre de chaque parcelle aurait pu être réalisé. Or, cette méthode aurait pu entraîner un possible biais dans l'estimation de la diversité en oiseaux.

La méthode de l'itinéraire-échantillon ou indice kilométrique d'abondance a été appliquée. Celle-ci a consisté à se déplacer en suivant un itinéraire déterminé pendant une durée déterminée. Tous les contacts visuels (observation directe des oiseaux) et auditifs (chants territoriaux, cris) ont été notés durant le parcours.

Deux passages ont été réalisés sur les sites entre une et quatre heures après le lever du soleil : le premier en début de saison (entre le 1^{er} avril et le 8 mai) pour les nicheurs précoces (espèces sédentaires et premières espèces migratrices) et le second en fin de saison (entre le 9 mai et le 15 juin) pour les nicheurs tardifs (espèces migratrices).

Dans la partie suivante, les espèces d'oiseaux contactées sur le site sont classées selon leur indice de nidification, leur statut de protection et leur statut de conservation. Ces critères sont expliqués en annexe 1.

Résultats

Au total, 45 espèces d'oiseaux ont été observées sur les deux parcelles communales ou à proximité directe (tableau 1). Parmi toutes ces espèces, 39 nichent au moins sur une des deux parcelles communales et 30 bénéficient d'un statut de protection national.

À titre de comparaison, d'après la base de données Faune-Savoie, sur l'ensemble de la commune du Noyer : 70 espèces d'oiseaux ont été observées par divers observateurs entre 2005 et 2022. Parmi ces espèces, 61 nichent sur la commune et 51 bénéficient d'un statut de protection national.

Tableau 1. Statuts de protection et de conservation des espèces d'oiseaux contactées sur le refuge LPO communal du Noyer et à proximité directe (zone tampon de 300 mètres).

Nom vernaculaire	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation départemental	Tendance nationale	Nidification
Bergeronnette grise	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur probable
Bondrée apivore	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur possible
Bouvreuil pivoine	Protégée	VU	NT	Déclin	Non nicheur
Bruant jaune	Protégée	VU	VU	Déclin	Nicheur possible
Buse variable	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur possible
Chardonneret élégant	Protégée	VU	NT	Déclin	Nicheur probable
Corneille noire	Non protégée	LC	LC	Stable	Nicheur certain
Coucou gris	Protégée	LC	LC	Déclin	Nicheur possible
Étourneau sansonnet	Non protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur certain
Fauvette à tête noire	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Geai des chênes	Non protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Grimpereau des jardins	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Grive draine	Non protégée	LC	LC	Stable	Nicheur probable
Grive musicienne	Non protégée	LC	LC	Stable	Nicheur possible
Grive litorne	Non protégée	LC	LC	Stable	Nicheur possible
Hibou moyen-duc	Protégée	LC	LC	Inconnue	Nicheur possible
Hirondelle de fenêtre	Protégée	NT	VU	Déclin	Nicheur certain
Hirondelle de rochers	Protégée	LC	LC	Stable	Non nicheur
Hirondelle rustique	Protégée	NT	EN	Déclin	Nicheur certain
Martinet noir	Protégée	NT	NT	Déclin	Non nicheur
Merle noir	Non protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Mésange bleue	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Mésange charbonnière	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur certain
Mésange noire	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur probable
Mésange nonnette	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur certain
Milan noir	Protégée	LC	VU	Augmentation	Non nicheur
Milan royal	Protégée	VU	CR	Stable	Nicheur possible
Moineau domestique	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur certain
Pic épeiche	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Pic vert	Protégée	LC	LC	Déclin	Nicheur possible

Nom vernaculaire	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation départemental	Tendance nationale	Nidification
Pie bavarde	Non protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Pie-grièche écorcheur	Protégée	NT	VU	Stable	Nicheur probable
Pigeon ramier	Non protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Pinson des arbres	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Pinson du Nord	Protégée	NA	NA	Inconnue	Non nicheur
Pouillot véloce	Protégée	LC	LC	Déclin	Nicheur possible
Roitelet à triple bandeau	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur possible
Rougegorge familier	Protégée	LC	LC	Déclin	Nicheur probable
Rougequeue à front blanc	Protégée	LC	LC	Augmentation	Nicheur probable
Rougequeue noir	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur certain
Rousserolle verderolle	Protégée	LC	NT	Stable	Nicheur possible
Serin cini	Protégée	VU	LC	Déclin	Nicheur probable
Sittelle torchepot	Protégée	LC	LC	Stable	Nicheur possible
Troglodyte mignon	Protégée	LC	LC	Déclin	Nicheur probable
Verdier d'Europe	Protégée	VU	VU	Déclin	Nicheur possible

De manière globale, les deux parcelles communales semblent accueillir une certaine diversité en oiseaux du fait de la présence plusieurs types d'habitats formant un paysage diversifié composé de prairies permanentes, de boisements de feuillus et conifères, de ruisseaux et de bâtiments anciens. Quatre cortèges d'espèces d'oiseaux ont ainsi été observés : les oiseaux généralistes, les oiseaux spécialistes du bâti, les oiseaux spécialistes des milieux forestiers et les oiseaux spécialistes des milieux agricoles.

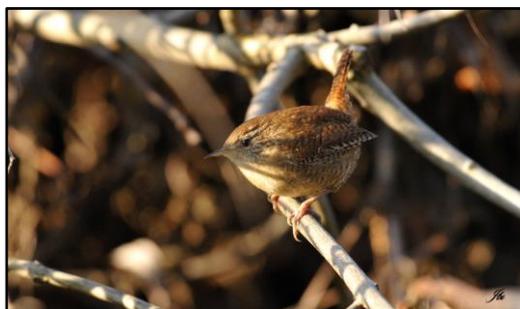
Les oiseaux généralistes peuvent s'adapter en fonction des conditions environnementales et nicher dans tous les types de milieux (bâti, agricoles, forestiers). Sur les sites, ce sont par exemple la Mésange charbonnière, la Corneille noire ou encore le Pinson des arbres. *Crédit photographique : Jean Bisetti.*



Les oiseaux spécialistes du bâti fréquentent les villes, villages, parcs et jardins. Ils nichent soit directement au niveau des constructions humaines, soit dans la végétation proche des constructions humaines. Sur les sites, ce sont par exemple l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Moineau domestique, le Rougequeue noir ou encore le Serin cini. Les oiseaux spécialistes du bâti ne nichent pas directement dans le périmètre des parcelles communales mais sur le bâti présent sur la commune du Noyer. Un couple d'Hirondelle rustique niche dans un garage. Plusieurs couples d'Hirondelle de fenêtres nichent sur des vieilles bâtisses. Plusieurs couples de Moineau domestique et de Rougequeue noir nichent également sur des maisons. *Crédit photographique : Jean Bisetti.*



Les oiseaux spécialistes des milieux forestiers fréquentent les forêts et nichent généralement dans des cavités de vieux arbres. Sur le site, ce sont par exemple, le Pic épeiche, la Sittelle torchepot ou encore le Troglodyte mignon. Les oiseaux spécialistes des milieux forestiers disposent de milieux favorables pour nicher sur la parcelle communale localisée à proximité de l'église : boisements de feuillus et de conifères avec quelques vieux arbres à cavités. *Crédit photographique : Jean Bisetti.*



Les oiseaux spécialistes des milieux agricoles fréquentent les habitats ouverts composés de prairies et de cultures. Ils nichent soit directement au sol dans les prairies et cultures, soit dans les haies qui bordent ces habitats. Sur le site, ce sont par exemple, le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur ou encore le Milan royal. Au moins deux couples de Pie-grièche écorcheur nichent sur la parcelle communale localisée à proximité de l'église. Les prairies pâturées associées à des arbustes épineux et buissonnants sont des éléments favorables à la reproduction de ces espèces sur la parcelle communale localisée à proximité de l'église. *Crédit photographique : Jean Bisetti.*



Pour conclure, sur les deux parcelles communales et les zones à proximité directe, les plus forts enjeux de conservation concernent les oiseaux spécialistes du bâti et les oiseaux spécialistes des milieux agricoles. Depuis 1989, les oiseaux spécialistes du bâti et les oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont subi un déclin respectif de 29% et de 38% d'après le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Il est donc important de maintenir des milieux agricoles diversifiés et exploités de façon extensive pour favoriser la conservation et le développement des oiseaux spécialistes des milieux agricoles en leur apportant des sites de nidification et d'alimentation favorables (prairies pâturées associées à des arbustes buissonnants épineux et des boisements). Enfin, il est également important de conserver des potentialités de nidification sur les vieilles bâtisses pour les oiseaux spécialistes du bâti.

1.3 Inventaires des autres taxons

Méthodes

Une synthèse des données naturalistes, issues de la base de données Faune-Savoie, ainsi que des observations opportunistes réalisées lors des différents passages sur site, ont permis de détecter certaines espèces faisant parties d'autres taxons sur les deux parcelles communales ou à proximité directe. Ces taxons n'ont néanmoins pas fait l'objet d'inventaires protocolés.

Dans la partie suivante, les espèces contactées sur le site sont classées selon leur statut de protection et leur statut de conservation. Ces critères sont expliqués en annexe 1.

Résultats

Au total, 2 espèces d'amphibiens et 4 espèces de mammifères ont été observées sur les deux parcelles communales ou à proximité directe (tableau 2). Parmi ces espèces, 3 bénéficient d'un statut de protection national.

À titre de comparaison, d'après la base de données Faune-Savoie, sur l'ensemble de la commune du Noyer : 2 espèces d'amphibiens et 9 espèces de mammifères ont été observées par divers observateurs entre 2011 et 2022. Parmi ces espèces, 4 bénéficient d'un statut de protection national.

Tableau 2. Statuts de protection et de conservation des amphibiens et mammifères contactés sur le refuge LPO communal du Noyer et à proximité directe (zone tampon de 300 mètres).

Nom vernaculaire	Statut de protection national	Statut de conservation national	Statut de conservation départemental	Tendance
Amphibiens				
Crapaud commun	Protégée	LC	NT	Stable
Grenouille rousse	Protégée	LC	NT	Déclin
Mammifères				
Blaireau européen	Non protégée	LC	LC	Stable
Chevreuril européen	Non protégée	LC	LC	Augmentation
Ecureuil roux	Protégée	LC	LC	Inconnue
Renard roux	Non protégée	LC	LC	Stable

Le Crapaud commun et la Grenouille rousse ont été observés dans un rayon de 300 mètres autour des deux parcelles communales au cours des dernières années. Néanmoins, il n'y a pas de milieux favorables à la reproduction de ces deux espèces sur les deux parcelles communales. Le ruisseau

Saint-François situé en bordure de la parcelle communale à proximité de l'église pourrait quant à lui être favorable à la reproduction de la Salamandre tachetée mais l'espèce n'a pas été observée lors des prospections menées en 2022.



Le Blaireau européen, le Chevreuil européen, l'Ecureuil roux et le Renard roux ont été observés soit visuellement soit à partir d'indices de présence (traces, fèces, etc.). Un terrier de Renard roux a notamment été découvert au niveau de la lisière en contrebas de la parcelle communale localisée à proximité de l'église.



La présence de chauves-souris a également été détectée dans l'église de la commune. Des quantités de guano parfois importantes étaient présentes dans le clocher de l'église. Une étude plus approfondie permettrait d'identifier précisément les espèces qui fréquentent l'église.

Crédits photographiques : Jean Bisetti, Yves Fol.

1.4 Usages et pratiques de gestion en place

Actuellement, la liste des usages et pratiques de gestions favorables à la biodiversité, mises en place sur les deux parcelles communales, est la suivante :

- Présence de haies composées de plusieurs espèces végétales indigènes.
- Présence de bois mort au sol dans les boisements ou en tas aux pieds des haies.
- Présence de murets de pierres sèches.
- Présence de vieux arbres à cavités.
- Présence d'arbustes épineux et à baies.
- Présence de lierre grimpant sur les arbres.
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien des prairies par pâturage équin et caprin.
- Entretien limité des arbres et des haies.
- Absence d'éclairage et présence d'accès pour la faune sauvage au niveau de l'église.

Sur les deux parcelles communales, les usages et pratiques de gestion actuellement mis en place sont globalement favorables à la biodiversité. Les habitats sont composés de l'association des trois strates de végétation (arborée, arbustive, herbacée) et les espèces végétales sont indigènes, ce qui permet d'accueillir une faune et une flore diversifiées. Les prairies, boisements, haies, arbres et arbustes isolés sont déjà entretenus de manière à favoriser la biodiversité : pâturage équin et caprin extensif, tailles et élagages limités, absence d'exploitation forestière. Des gîtes et abris naturels favorables à la faune sont également présents : tas de bois mort, bois mort au sol, muret de pierres sèches. Les produits phytosanitaires ne sont pas utilisés sur les deux parcelles communales. De plus, sur la commune, le bâti est favorable à la biodiversité : plusieurs couples d'Hirondelle de fenêtre nichent dans le village sur d'anciennes bâtisses et un couple d'Hirondelle rustique niche dans un garage.

En complément, quelques aménagements peuvent être proposés en vue d'améliorer encore l'accueil et le développement de la biodiversité sur les deux parcelles communales et de manière générale sur la commune du Noyer. Des préconisations de gestion seront proposées à la commune dans ce sens.

CONCLUSION

La réalisation du diagnostic écologique est la première étape de la démarche de création d'un refuge LPO. La commune du Noyer peut maintenant prendre connaissance de la diversité des espèces qui fréquentent les deux parcelles communales.

Pour faire suite au diagnostic écologique, un plan d'action composé de plusieurs préconisations de gestion sera proposé à la commune du Noyer dans le but d'améliorer encore l'accueil et le développement de la biodiversité sur les deux parcelles communales.

BIBLIOGRAPHIE

Le guide ornitho, Lars Svensson (trad. Guilhem Lesaffre et Benoît Paepegaey, ill. Killian Mullarney et Dan Zetterström), Delachaux et Niestlé, mars 2015.

Les vertébrés menacés de Savoie en 2017. Les espèces classées en « liste rouge ».

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Crédits photographiques : Ilan Badaoui-Finet, Jean Bisetti, Yves Fol.

ANNEXES

Annexe 1. Explications des indices de nidification, des statuts de protection et des statuts de conservations des espèces.

1) Indices de nidification des oiseaux

La nidification possible concerne les espèces détectées en période de reproduction sur le site par la simple présence ou par le chant d'un individu. L'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction.

La nidification probable est déduite lorsque des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite (formation des couples, parades, construction de nid...).

Enfin, la nidification certaine est issue d'observations permettant d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes non volants...) ou très récente (nids vides avec coquilles d'œufs, jeunes fraîchement envolés...).

2) Statuts de protection et de conservation

Le statut patrimonial d'une espèce dépend de son statut de protection et de son statut de conservation.

Le statut de protection international est donné par les listes d'espèces présentes dans la directive Oiseaux et la directive Habitats. La directive Oiseaux fixe la liste des espèces d'oiseaux devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation (Annexe I) et/ou dont la chasse est autorisée (Annexe II). La directive Habitat fixe quant à elle la liste des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (Annexe II) et/ou devant faire l'objet de mesures de protection stricte (Annexe IV).

Le statut de protection national est donné par les listes nationales des espèces protégées (loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 et arrêtés ministériels fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Le statut de conservation est donné par les listes rouges des espèces menacées, qui ont pour but de rassembler les informations fiables sur les espèces menacées d'extinction, d'évaluer régulièrement l'évolution des risques que courent ces espèces, puis d'assurer une diffusion large de ces données auprès de nombreux publics. Ce sont des outils de référence pour connaître le niveau des menaces pesant sur les espèces. Néanmoins ces listes n'apportent aucun statut juridique de protection.

Les espèces sont ainsi classées dans plusieurs catégories :

- DD (data deficient) : « données insuffisantes », espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes
- LC (least concern) : « préoccupation mineure », espèce pour laquelle le risque de disparition est faible
- NT (near threatened) : « quasi menacée », espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises
- VU (vulnerable) : « vulnérable », espèce confrontée à un risque relativement élevé de disparition
- EN (endangered) : « en danger d'extinction », espèce confrontée à un risque élevé de disparition

- CR (critically endangered) : « en danger critique d'extinction », espèce confrontée à un risque très élevé de disparition
- RE (regionally extinct) : « espèce disparue à l'échelle de la région considérée ».

Est considérée comme « menacée » (donc patrimoniale) toute espèce classée VU, EN ou CR sur la liste rouge départementale, régionale ou nationale. Les espèces classées DD ou NT sont dites « à surveiller ».